

Aurillac, le 20 décembre 2022

Dossier n° : AE 22.0502

Demandeur : ANDRIEU Catherine

Date d'enregistrement de la demande : 25/11/2022

Date limite de candidature : 24/02/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/03/2023.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Les biens ne sont pas libres de location

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-PAUL-DE-SALERS	28,48	LAROCHE Brigitte BRUN Régis	Section AI 18,20,22,24,25,26,77,80,
MAURIAC	11,81	LAROCHE Caroline	Section E 442,448,451,728,730,
PLEAUX	2,00	CHEYMOL Jeremy	Section AO 642, Section ZE 3L
ALLY	13,38	CHEYMOL Jérémy et Caroline	Section YK 22, Section YL 1jk, YL 4,5jk, 21jk,60jkmnop,25jkl,68jklmn ,
PLEAUX	23	DELFRAISSY J-François	Section A 522, Section B 10jk,76jk,103,383,384,398, 400jk,401,410,423,439,440,44 1jk,442,443,449,454, 676,677,773,659,740,409,110,
ANGLARDS-DE-SALERS	12,01	MAURY Claude	Section YE 35aj,ak,al, Section YH 38 aj,ak,bj,bk,bl,c,
ALLY	6,46	CHEYMOL Michel	Section ZS 18jknopq,
ALLY	4,9	MAGNE Michel	Section ZK147 jk,
CHAUSSENAC	44,33	MAGNE Michel	Section ZI 21abcd, 77 aj,ak,B, 22,
MAURIAC	11,8	LAROCHE Caroline	Section E 442,448,451, 728,730,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière